

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 6 Décembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

OBJET : *Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel.*

N° 2018 / 12 / 08

Après avoir évoqué les difficultés structurelles de trésorerie de l'Amicale du Personnel, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances- Ressources Humaines –Intercommunalité et Économie en date du 26 Novembre 2018,

VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

DECIDE d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 3 570 € sur la subvention annuelle de 2019.

Le versement interviendra en Janvier 2019.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 Décembre 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20181213-CM-2018-12-08-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018